

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 15 avril 2015**

**Nbre de conseillers en exercice : 11**  
**Nbre de conseillers présents : 10**  
**Nbre de pouvoirs : 0**  
**Date de convocation : 10 avril 2015**  
**Date d'affichage : 20 avril 2015**

L'an deux mille quinze et le quinze du mois d'avril à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

**Présents** M. DUCAMIN Mathias, Maire, MM LAVIE Gilbert, BORDIER Olivier, LAFFARGUE Jean-Louis, Adjoint, Mmes HIPPOLYTE Josiane, PUCHEU Mireille, BROUARD-COSSET Virginie, VIZOSO Karine et MM MOREAU Mathieu, MARTIN Jérôme.

**Absents excusés :** Mme FONTAGNERES Emily

**Secrétaire de séance :** Mr LAFFARGUE Jean Louis

**ORDRE DU JOUR**

- Commune : Vote du compte administratif 2014 (et ajout des résultats du SIM)
- Commune : Vote et examen du compte de gestion 2014
- Assainissement : Vote du compte administratif 2014
- Assainissement : Vote et examen du compte de gestion 2014
- Commune : Affectation des résultats 2014
- Assainissement : Affectation des résultats 2014
- Fixation des taux des impôts locaux 2015
- Commune : Vote du budget primitif 2015
- Assainissement : Vote du Budget primitif 2015
- Divers

<b>N° 150415 / 001 : FINANCES – COMMUNE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014</b>
---

Le conseil municipal, sous la présidence de Mr LAVIE Gilbert, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 de la commune et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévus :	<b>111 654,00 €</b>
	Réalisé :	<b>76 072,47 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00 €</b>
Recettes	Prévus :	<b>111 654,00 €</b>
	Réalisé :	<b>51 051,86 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00 €</b>

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	230 033.00 €
	Réalisé :	115 296.04 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	230 033.00 €
	Réalisé :	233 819.13 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-25 020.61 €
Fonctionnement :	118 523.09 €
Résultat global :	93 502.48 €

<p align="center"><b>N° 150415 / 002 : FINANCES – COMMUNE : INTEGRATION DES RESULTATS DU SIM (Syndicat Intercommunal de Monein) et VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 MODIFIE</b></p>
--

Le Maire, Mathias DUCAMIN, expose au Conseil que le trésorier a demandé que soient intégrés les résultats de la dissolution du SIM au Compte Administratif 2014.

Nous devons donc rajouter les sommes de : 463.04€ en investissement et 4 247.21€ en fonctionnement. Ce qui nous donne un compte administratif tel que :

### **Investissement**

Dépenses	Prévus :	111 654.00 €
	Réalisé :	76 072.47 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	111 654,00 €
	Réalisé :	51 514.90 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	230 033,00 €
	Réalisé :	115 296.04 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	230 033,00 €
	Réalisé :	238 066.34 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-24 557.57 €
Fonctionnement :	122 770.30 €
Résultat global :	98 212.73 €

**N° 150415 / 003 : FINANCES – COMMUNE : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE  
DE GESTION 2014**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice. Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion de la commune est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le compte de gestion 2014 de la commune de Cardesse, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**N° 150415 / 004 : FINANCES – ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2014**

Le conseil municipal, sous la présidence de Mr LAVIE Gilbert, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 du service assainissement de la commune de Cardesse et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévus :	<b>11 384,00 €</b>
	Réalisé :	<b>55,00 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00 €</b>
Recettes	Prévus :	<b>11 384,00 €</b>
	Réalisé :	<b>10 309,38 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00 €</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	<b>40 589,00 €</b>
	Réalisé :	<b>10 273,86 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00 €</b>
Recettes	Prévus :	<b>40 589,00 €</b>
	Réalisé :	<b>40 866,65 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00 €</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>10 254,38 €</b>
Fonctionnement :	<b>30 592,99 €</b>
Résultat global :	<b>40 847,37 €</b>

**N° 150415 / 005 : FINANCES – ASSAINISSEMENT : EXAMEN ET VOTE DU  
COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice. Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion de la commune est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le compte de gestion 2014 du service assainissement de la commune de Cardesse, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**N° 150415 / 006 : FINANCES – COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS  
2014**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>43 967.46 €</b>
- un excédent reporté de :	<b>78 802.84 €</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>122770.30 €</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>24 557.57 €</b>
- un excédent des restes à réaliser de :	<b>0,00 €</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>24 557.57 €</b>

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 de la commune comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT	<b>122 770.30 €</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>24 557.57 €</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>98 212.73 €</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	<b>24 557.57 €</b>

**N° 150415 / 007 : FINANCES – ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES  
RESULTATS 2014**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>3 241.34 €</b>
- un excédent reporté de :	<b>33 834.33 €</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>30 952.99 €</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>10 254.38 €</b>
- un excédent des restes à réaliser de :	<b>0,00 €</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>10 254.38 €</b>

➤ **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 de la commune comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT	<b>30 592.99 €</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0.00 €</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>30 592.99 €</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	<b>10 254.38 €</b>

**N° 150415 / 008 : FINANCES : FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX  
ANNEE 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux d'imposition pour l'année 2015.

Selon le tableau ci-après :

<b>TAXES</b>	<b>TAUX 2014</b>	<b>TAUX 2015</b>	<b>BASES 2015</b>	<b>PRODUITS 2015</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	11.04 %	11.04 %	297 900	32 888
<b>Foncier bâti</b>	6.87 %	6.87 %	184 100	12 648
<b>Foncier non bâti</b>	54.30 %	54.30 %	16 600	9 014
<b>TOTAL</b>				<b>54550</b>

<b>N° 150415 / 009 : FINANCES - COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015</b>
--

Le Maire expose au Conseil la nécessité de faire en 2015 des travaux d'électricité dans le logement qu'occupe actuellement Sylvie Ranquine, ainsi que de mettre en œuvre la réouverture du chemin Gassiou.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 de la commune :

**Investissement**

Dépenses : **86 896.00 €**

Recettes : **86 896.00€**

**Fonctionnement**

Dépenses : **254 365,00 €**

Recettes : **254 365,00 €**

<b>N° 150415 / 010 : FINANCES - ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015</b>
---

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 de la commune :

**Investissement**

Dépenses : **37 648.00 €**

Recettes : **37 648.00€**

**Fonctionnement**

Dépenses : **12 779,00 €**

Recettes : **12 779,00 €**

**DIVERS**

- ❖ Lors de la discussion du budget Assainissement, il est remonté que l'entretien général de la station d'épuration laisse à désirer. Le Conseil demande au Maire de contacter Veolia pour mettre en place un lien lors des visites d'entretien (un formulaire à remettre à la mairie par exemple) pour que l'on sache qu'ils sont venus.
- ❖ Les TAP du troisième trimestre : le dessin est un atelier qui a très bien fonctionné, pourquoi pas le reconduire sur le troisième trimestre ?  
Pour le vendredi, les Anglais se sont proposés ; pour le mardi, on peut proposer sport avec Mathieu ou activités manuelles avec Virginie.
- ❖ Le Journal le Cardessien, idées d'articles : déchets avec la CCLO, redire que tout le monde peut aller chercher un composteur ; les petits du judo.
- ❖ CAE : Betty doit reprendre le poste début mai 2015. Elle propose de s'occuper du fleurissement des jardinières de la commune avec des plantes qui ne nécessitent pas d'arrosage.
- ❖ CCAS : propositions pour 2015 : faire une petite marche pour faire rentrer de l'argent ; proposer aux conjoints et enfants des élus du Conseil et des membres du CCAS de venir, moyennant leur participation financière, au repas des Aînés.
- ❖ Ramassage des nouveaux containers : un habitant a appelé la CCLO car le sien n'avait pas été ramassé.